



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réserve opérationnelle de la gendarmerie

Question écrite n° 37469

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur quant à la montée en puissance de la réserve opérationnelle de 1er niveau de la gendarmerie nationale, un objectif à 40 000 hommes et femmes ayant été fixé, objectif qui mériterait d'être accru. En effet, cette réserve remplit des missions traditionnelles, de contact, de participation à la sécurité publique générale en renfort des unités territoriales et parfois en autonomie. Elle sera d'un apport très important dans les grands événements sportifs prévus avec la Coupe du monde de rugby en 2023 et les jeux Olympiques de Paris en 2024. Mais au-delà, l'accroissement de cette réserve permettra davantage d'efficacité dans la lutte contre l'immigration irrégulière, parallèlement à la montée en puissance de l'agence Frontex ; l'opération « Poséidon » de lutte contre l'immigration irrégulière dans le Nord de la France peut être citée, comme l'opération de lutte contre le terrorisme « Limès » sur tout le territoire national. Cette montée en puissance peut être favorisée par le développement du service national universel dont le département des Ardennes, grâce au Pacte Ardennes, a été le premier département à l'expérimenter dans la région Grand Est. Il s'agit là d'un vivier de jeunes pouvant poursuivre leur parcours comme réservistes en intégrant une préparation militaire gendarmerie. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale est un acteur majeur du dispositif de sécurité offert à nos concitoyens. Elle constitue un appui indispensable à la mise en place de la stratégie globale de sécurité développée par la gendarmerie au cœur de nos territoires. Les enjeux sécuritaires liés à l'organisation d'événements internationaux majeurs dans les prochains mois ont évidemment été pris en compte par la gendarmerie. C'est pourquoi la montée en puissance des effectifs de la réserve opérationnelle a été actée pour lui permettre d'atteindre jusqu'à 50 000 réservistes. Afin d'atteindre cet objectif, la gendarmerie a décidé d'user de tous les leviers de recrutement disponibles, parmi lesquels le Service National Universel (SNU), qui fait l'objet d'une attention particulière. Elle s'est en effet pleinement engagée dans ce dispositif et participe activement à chacune de ses trois phases. Tout d'abord, elle anime aux côtés des armées les « journées défense et mémoire » (JDM), et intervient à titre principal à la Journée Sécurité Intérieure et Résilience (JSIR) pour la phase 1. A l'issue de ce séjour de cohésion (phase 1), les volontaires peuvent poursuivre leur Mission d'Intérêt Général (MIG - phase 2) au sein de structures associatives dites "cadets de la gendarmerie". Ces associations de "cadets de la gendarmerie" sont créées au niveau départemental (70 associations sont déjà effectives). Par leur biais, les jeunes volontaires découvrent l'institution gendarmerie et la citoyenneté (institutions, droits et devoirs.). Pour ceux qui le souhaitent, ils peuvent effectuer, dès 18 ans, une Préparation Militaire Gendarmerie (PMG) et intégrer les rangs de la réserve opérationnelle. Il s'agit dès lors de la phase 3 du SNU dite de l'engagement. La réserve de la gendarmerie constitue une des voies d'accès aux concours permettant d'intégrer cette institution (concours sous-officier et officier de gendarmerie).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37469

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2497

Réponse publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5569